**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2021**

Le 15 novembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Brès, dûment convoque, s’est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CHARPENTIER, Maire

Présents : Mmes BOUTONNET, HUGLI, CIOFOLO et DE MARINIS. Mrs CHARPENTIER, TAQUET, BAPTISTE, GENTILE ,BUTIN, SUGIER, BATAILLE et CRES.

Absents : Mme MARTEL. Mrs BUTIN, LOBIER et ARNAULT.

**1/ ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2021.**

Suite à la réunion de la CLECT en date du 14/09/2021, le maire informe l’assemblée que le montant définitif de l’attribution de compensation pour la commune est de 9 587.00€

Vote : 11 voix pour

**2/ CONVENTION DE MISE EN PLACE DE LA REVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 5PCS° ET DU DOCUMENT UNIQUE D’INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Le maire rappelle à l’assemblée l’obligation des communes de posséder un Plan Communal de Sauvegarde dont la révision ne peut excéder 5 ans. Dans le cadre du programme d’actions et de préventions des inondations, le Syndicat AB CEZE propose, sous forme de convention, une opération collective pour la révision du PCS de la commune ainsi que la mise en place du DICRIM. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités pour que la commune puisse bénéficier du marché PCS/DICRIM du Syndicat AB CEZE et des subventions allouées à cette opération. La part d’autofinancement communale s’élèverait à 767.00€ TTC.

Vote : 11 voix pour.

**3/ PROMOTION INTERNE. CREATION DE POSTES FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Le maire rappelle à l’assemblée que conformément à l’article 3 de la loi du 6 janvier 1984, c’est à l’assemblée délibérante de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre les avancements de grade. Le maire demande à l’assembler de bien vouloir accepter la création d’un poste de rédacteur (filière administrative) et de deux postes d’agents de maîtrise principaux (filière technique) tout en supprimant un emploi d’adjoint administratif et deux emplois d’agents techniques principaux afin que les employés aptes à la promotion interne puissent être intégrés dans leur nouveau grade à compter du 01/01/2022.

Vote : 11 voix pour.

**4/ FRAIS SCOLAIRES DEMANDES A LA COMMUNE DE SAINT-BRES**

Le maire rappelle à l’assemblée que la commune de résidence ayant des enfants scolarisés à Saint-Brès est soumise à une participation forfaitaire aux charges scolaires.

Il propose que la somme de 600.00€ par enfant et par an soit retenue à compter de l’année scolaire 2021-2022.

Vote : 11 voix pour.

**5/ MODIFICATION BUDGETAIRE M14**

Le maire indique à l’assemblée qu’il y a lieu de faire une modification budgétaire sur le budget de la commune :

* Au chapitre 66 : + 0.20€
* Au chapitre 011 : - 0.20€

Vote : 11 voix pour.

**6/ CONTRAT D’ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES- CONVENTION ENTRE LE CDG/ GRAS SAVOYE ASSURANCES ET CNP ASSURANCES**

Le conseil municipal adopte le renouvellement pour la période de 2022/2025 du contrat cadre d’assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion des Collectivités territoriales et le groupement d’assurances GRAS SAVOYE et CNP ASSURANCES.

Vote : 11 voix pour.

**7/ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le maire explique à l’assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite des restes à réaliser de l’exercice 2021. Afin de faire faire à des dépenses imprévues et urgentes le maire propose aux membres du conseil municipal de mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2021.

Pour le budget de la commune :

|  |  |
| --- | --- |
| **N° du chapitre budgétaire** | **Prévision du budget 2021** |
| 20 | 37 088.00€ |
| 21 | 14 200.00€ |
| 23 | 160 300.00€ |
| TOTAL | 211 588.00€ |

D’où ¼ de 211 588.00€ = 52 897.00€ sur le budget de la commune

|  |  |
| --- | --- |
| **N° du chapitre budgétaire** | **Prévision du budget primitif 2021** |
| 23 | 99 287.00€ |
| TOTAL | 99 287.00€ |

D’où ¼ de 99 287.00€ = 24 821.75€ sur le budget Eau et Assainissement

Vote : 11 voix pour